



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



A31

Réparation du Viaduc de Belleville (54)

À hauteur de Marbache et Millery



Avril à décembre 2023

Direction interdépartementale des routes Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 - fax : 33 (0) 3 83 32 39 22
BP 82120 - 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
www.dir-est.fr

SOMMAIRE



I – Des travaux indispensables

II – Description des travaux

III – Ce qu’il faut retenir

IV - Présentation de la DIR Est

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 28 mars 2023

A31 – Réparation du viaduc de Belleville à hauteur de Marbache et Millery (54) par la DIR Est

Du mois d'avril au mois de décembre 2023, la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à des travaux de réfection de la chaussée et de réparation du viaduc de Belleville à hauteur de Marbache et Millery (54) sur l'A31.

Ces travaux entraîneront des neutralisations de voie de droite de nuit de 20h00 à 6h00, sens Nancy → Metz le 3 avril et sens Metz → Nancy le 4 avril 2023.

La circulation sera rétablie en journée.

À hauteur des neutralisations, la vitesse sera limitée à 90km/h au droit du chantier.

Ces travaux entraîneront des basculements de circulation avec fermeture de bretelle, dans l'un des deux sens de circulation de 20h00 à 6h00 :

- **les nuits du 11 au 14 et du 17 au 21 avril**, la circulation du sens Nancy → Metz sera basculée sur le sens opposé avec fermeture des bretelles de sortie Belleville depuis Nancy et d'entrée de Marbache → Metz
- **les nuits du 24 au 28 avril**, la circulation du sens Metz → Nancy sera basculée sur le sens opposé avec fermeture de la bretelle d'entrée de Belleville et Marbache vers Nancy
- une à deux fois par semaine tous les deux à trois semaines environ de mai à décembre.

À hauteur du basculement, la vitesse sera limitée à 50km/h, puis à 70 km/h au droit du chantier. La circulation sera rétablie en journée.

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.
Elle leur recommande la plus grande prudence
et la modération de leur vitesse au droit du chantier.**

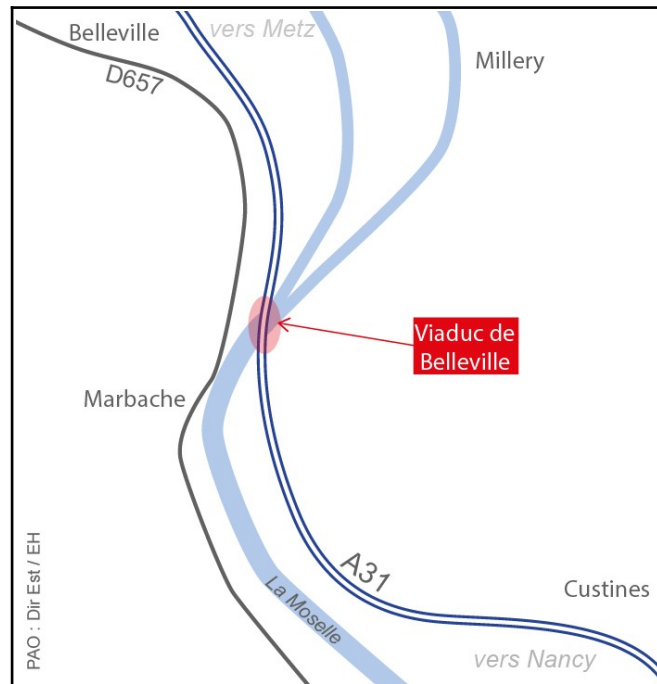
Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 42 52 55 60

I – Des travaux indispensables

L'ouvrage 360 – dit « viaduc de Belleville » – assure le franchissement par l'autoroute A31 à Marbache (54) :

- de la Moselle
- des voies SNCF électrifiées (ligne Metz/Nancy – 3 voies)
- de la route départementale RD40b,
- de la voie cyclable (côté Millery) Nancy – Metz.

Plan de situation



L'ouvrage a été construit de 1968 à 1970 par l'entreprise CFEM (devenue EIFFEL CM en 1989) et mis en service en même temps que l'autoroute A31 en 1972.



Figure 1: photographie de la construction de l'ouvrage

L'ouvrage est un tablier mixte à caisson métallique, avec hourdis en béton armé. Il comporte deux tabliers, un par sens de circulation. Sa longueur totale est de 381,60 m.

Les inspections régulières ont montré la nécessité d'entreprendre d'importants travaux de réhabilitation de l'ouvrage à cause des dégradations observées sur celui-ci.

Les travaux de réparation ont alors été définis en plusieurs phases pour limiter les contraintes sur la circulation.

Parmi la liste des travaux à exécuter, certains ont été réalisés en 2021 et 2022 :

- Démolition et reconstruction des corniches en Terre Plein Central (TPC) et en rives,
- Mise aux normes des dispositifs de retenue en TPC et en rives,
- Remplacement des caillebotis du TPC.

Figure 2: Avant/Après - Rives



L'objet des travaux de cette troisième phase est : la réparation des appareils d'appui.



Figure 3: Appareil d'appuis existant

II – Description des travaux en 2023

Les travaux concernent la réfection de la chaussée de l'ouvrage et la reprise des appareils d'appuis situés sous l'ouvrage.

Le changement des couches de roulement (réfection de chaussée) de l'ouvrage se déroulera de nuit durant la deuxième quinzaine d'avril (semaines 15-16-17).

Les appareils d'appuis métalliques existants des deux tabliers du viaduc seront remplacés par de nouveaux appareils d'appuis en élastomère fretté.

Pour garantir la stabilité du pont à chaque instant, les travaux auront lieu pile par pile.

Mesures d'exploitation

Neutralisation de voie de droite sur A31

Principe d'exploitation : Neutralisation de la voie de droite sur un sens de circulation à hauteur de l'ouvrage :

- la nuit du 3 au 4 avril dans le sens Nancy → Metz
- la nuit du 4 au 5 avril dans le sens Metz → Nancy.

À hauteur des neutralisations de voie de droite, la vitesse sera limitée à 90km/h au droit du chantier. Cela permettra de réaliser des opérations de mesures.

En journée, la circulation sera rétablie en 2x2 voies avec une limitation de vitesse à 110 km/h.

Basculement de circulation sur A31

Principe d'exploitation : Un sens de circulation sera neutralisé et basculé sur le sens opposé à hauteur de l'ouvrage :

- les nuits du 11 au 14 et du 17 au 21 avril, la circulation du sens Nancy → Metz sera basculée sur le sens opposé avec fermeture des bretelles de sortie Belleville depuis Nancy et d'entrée de Marbache → Metz,
- les nuits du 24 au 28 avril, la circulation du sens Metz → Nancy sera basculée sur le sens opposé avec fermeture de la bretelle d'entrée de Belleville et Marbache → Nancy,
- une à deux fois par semaine tous les deux à trois semaines environ de mai à décembre. Des communiqués de presse réguliers viendront préciser les dates des nuits de basculements.

À hauteur du basculement, la vitesse sera limitée à 50km/h, puis à 70 km/h au droit du chantier.

Cela permettra de réaliser les opérations de vérinage et de dévérinage de chaque tablier du viaduc, qui doivent se dérouler sans aucun trafic afin de maintenir l'ouvrage le plus stable possible lors de ces phases sensibles.

En journée et durant les travaux du mois d'avril, la circulation sera maintenue en 2x2 sur chaussée provisoire avec une limitation de vitesse à 70 km/h. Les usagés circuleront sur chaussée rabotée.

De mai à novembre, hors basculement, la circulation sera maintenue en 2x2 voies dans les deux sens sans limitation de vitesse.

Des déviations seront mises en place durant le temps de fermeture des bretelles lors de ces travaux sur l'A31

Description de la déviation lors de la fermeture de la bretelle de sortie Belleville depuis Nancy :

Les usagers en provenance de Nancy prenant la bretelle de sortie de l'A31 en direction de Belleville seront invités à rester sur l'A31 jusqu'au diffuseur 27 d'Atton pour faire demi-tour et reprendre l'A31 vers Nancy. Ils utiliseront la bretelle de sortie de l'A31 en direction de Belleville.

Description de la déviation lors de la fermeture de la bretelle d'entrée de Marbache vers Metz :

Les usagers prenant l'A31 → Metz depuis Marbache seront invités à prendre la RD674 en direction de Belleville pour rejoindre l'A31 → Nancy. Ils resteront sur l'A31 jusqu'au diffuseur 24 de Custines pour faire demi-tour et reprendre l'A31 vers Metz.

Description de la déviation lors de la fermeture de la bretelle d'entrée de Belleville et Marbache vers Nancy :

Les usagers prenant l'A31 → Nancy depuis Marbache et Belleville seront invités à rester sur la RD674 en direction de Marbache. Ils se dirigeront ensuite sur la RD40b pour rejoindre l'A31 → Metz. Ils resteront sur l'A31 jusqu'au diffuseur 27 d'Atton pour faire demi-tour et reprendre l'A31 vers Nancy.

La voie cyclable le long de la Moselle reliant Nancy à Metz passe au pied de la culée Sud de l'ouvrage (côté Nancy). **Les travaux engendreront des perturbations de la circulation sur la voie cyclable.** La circulation y restera maintenue.

Un alternat sera mis en place sur la RD40b dans la commune de Marbache pendant quelques jours afin de poser un platelage sous l'ouvrage pour les appuis situés entre la RD40b et la voie ferrée.

III – Ce qu’il faut retenir

Les travaux programmés par la DIR Est pour réparer le viaduc de Belleville entraîneront les perturbations suivantes sur l’A31 :

- **Neutralisation de la voie de droite de nuit (20h – 6h) sens Nancy → Metz le 3 avril et sens Metz → Nancy le 4 avril.**
- **Basculement d’un sens de circulation sur le sens opposé avec :**
 - **fermeture des bretelles de sortie Belleville depuis Nancy et d’entrée de Marbache vers Metz du 11 au 14 et du 17 au 21 avril**
 - **fermeture de la bretelle d’entrée de Belleville et Marbache vers Nancy du 24 au 28 avril, toutes les nuits durant la deuxième quinzaine d’avril (20h – 6h), semaines 15-16-17.**
- **Basculement d’un sens de circulation sur le sens opposé, sur une à deux nuits par semaine (20h – 6h) toutes les deux à trois semaines.**

Les usagers sont invités à redoubler de prudence au droit du chantier.

L’impact sur la fluidité du trafic de l’A31 sera faible.

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

une information générale *via* :

- * les médias
- * le site internet de la DIR Est
- * les panneaux d’information de part et d’autre des chantiers

une information en temps réel :

- * sur les panneaux à messages variables
- * par la radio sur le niveau de perturbation ou des accidents

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension,
pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence,
afin d’assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

Contact presse : Bureau Management et Communication

communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr

06 19 18 05 57 - 06 42 52 55 60

Siège de la Direction interdépartementale des routes Est

Horaires d’ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22

BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux

54021 Nancy cedex

www.dir-est.fr

IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

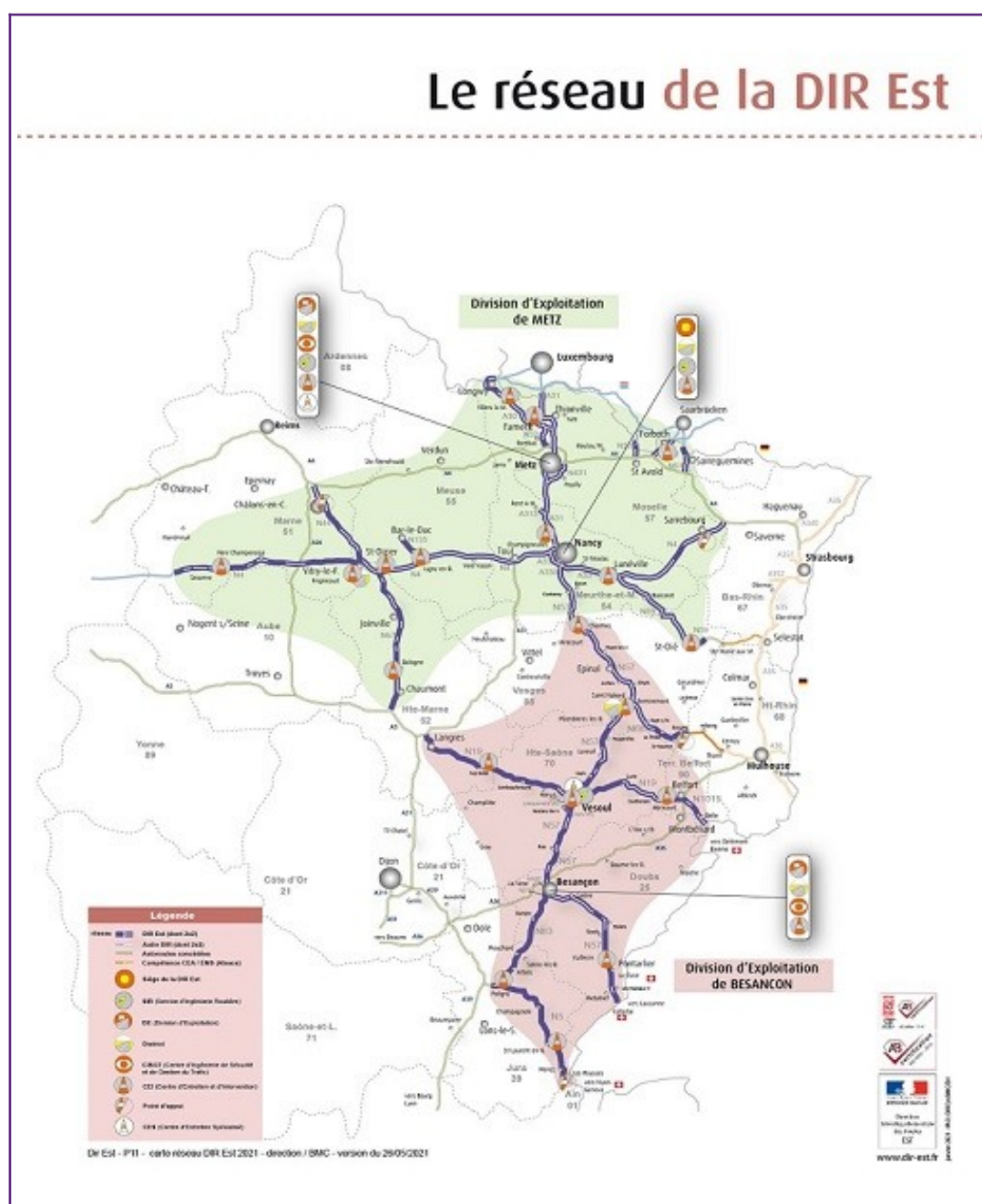
La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère chargé des Transports.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 340 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- de 2 divisions d'exploitation : Besançon et Metz,
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Vesoul,
- d'un service spécialisé en ouvrages d'art.



www.dir-est.fr